

<b>Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne</b>	<b>P2</b>
<b>Garantir un fonctionnement performant des lycées publics</b>	<b>J200</b>

Le Conseil Régional,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-15, L4221-1,

**VU** le Code de l'Éducation et notamment les articles L214-6, L421-11, R421-57 et suivants,

**VU** la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous dite « loi EGALIM »,

**VU** le décret n°2019-351 du 23 avril 2019 relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**VU** la délibération du Conseil régional du 17 octobre 2024 approuvant les modalités d'attribution de la DACF au titre de l'année 2025,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 17 octobre 2024,

**CONSIDERANT** l'avis du CESER

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

**D'APPROUVER**

l'inscription au Budget Primitif 2025 d'une dotation de 200 000 € d'autorisations de programme, de 48 052 640 € d'autorisations d'engagement, de 200 000 € de crédits de paiement en investissement et de 48 052 640 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme J200 "Garantir un fonctionnement performant des lycées publics".

**D'ATTRIBUER**

des dotations aux EPLE à hauteur de 40 999 406 € au titre de la Dotation Annuelle de Fonctionnement selon la répartition présentée en annexe 1.

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 40 999 406 €.

#### D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 1 260 720 € au titre de la prise en charge directe par la Région des abonnements Internet et téléphonie Gigalis des EPLE et EPLEFPA.

#### D'ATTRIBUER

au titre de l'exercice budgétaire 2024, des dotations de fonctionnement complémentaires à hauteur de 897 202 € au bénéfice des 35 établissements figurant en annexe 2 au titre de la prise en charge de surcoûts liés aux Marchés d'Exploitation Maintenance Performanciels et Services Associés.

#### D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 897 202 €.

#### D'AUTORISER

le versement de ces compléments de dotation en une seule fois par dérogation aux dispositions du B.2. des règlements d'intervention approuvés par délibération du Conseil régional du 19 octobre 2023.

#### D'ATTRIBUER

au titre de l'exercice budgétaire 2025, des dotations de fonctionnement complémentaires à hauteur de 1 510 978 € au bénéfice des 35 établissements figurant en annexe 3 au titre de la prise en charge de surcoûts liés aux Marchés d'Exploitation Maintenance Performanciels et Services Associés.

#### D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 1 510 978 €.

#### D'AUTORISER

le versement de ces compléments de dotation en une seule fois par dérogation aux dispositions du B.2. des règlements d'intervention approuvés par délibération du Conseil régional du 17 octobre 2024.

#### D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 550 000 € au titre de la politique régionale en matière de restauration scolaire.

#### D'AFFECTER

une autorisation de programme de 200 000 € au titre du soutien aux démarches de développement du « fait maison » et des produits locaux dans les services de restauration des lycées, et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

#### D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 160 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives au marché concernant la collecte des déchets issus des laboratoires et ateliers des lycées publics et privés.

#### D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 600 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives au marché d'acquisition de vêtements de travail des agents régionaux des lycées.

#### D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 400 000 € au titre du marché de fourniture des équipements de protection individuelle aux agents régionaux des lycées.


**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement de 25 000 € pour la prise en charge des dépenses de charges d'administration générales (taxes et impôts divers).

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement de 184 000 € au titre de la prise en charge de l'ensemble des dépenses liées à la réalisation d'études et à la promotion de la politique éducative de la Région et à des évènements.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe L'Écologie Ensemble, Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Victoria DE VIGNERAL

REÇU le 23/12/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs